



**FLAXWEILER**

## **AVIS**

Conformément à l'article 9, point 2 alinéa 2 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que Monsieur Jean-Marc MANGEN a introduit une demande d'autorisation (no 3A/2026/0036/176) relative à l'exploitation d'un compresseur d'air d'une puissance électrique de 5,5 kW à Flaxweiler, 1, Buchholz.

Le collège des bourgmestre et échevins,  
P. RUPPERT, F. ROLLINGER, G. HEIDERSCHEID